

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

La CCÉG incorpore les systèmes à détente directe dans son programme national de qualité

Cette décision découle de la publication d'un amendement à la norme C-448

Montréal, le 26 octobre 2009 – La Coalition canadienne de l'énergie géothermique (CCÉG) annonce que son *Programme de qualité globale en géothermie* inclura à compter d'aujourd'hui les systèmes géothermiques à détente directe. Cette annonce fait suite à la publication par l'Association canadienne de normalisation (CSA) d'une mise à jour de la norme C-448, qui inclut la technologie à détente directe.

À compter d'aujourd'hui, la CCÉG analysera et certifiera les systèmes géothermiques résidentiels à détente directe partout au Canada lorsque ceux-ci sont conformes à la nouvelle norme. La CCÉG aimerait toutefois souligner qu'elle n'a jamais certifié de systèmes de manière rétroactive et qu'en conséquence, aucun système à détente directe ne sera certifié rétroactivement. Le formulaire de demande de certification révisé pour tenir compte des systèmes à détente directe est disponible sur le site Internet de la CCÉG au www.geoexchange.ca.

La CCÉG désire préciser qu'elle n'exerce aucun contrôle sur quelque programme de subvention que ce soit. La CCÉG ne décide pas si ou quand la technologie à détente directe sera admissible pour des programmes de subvention ou de financement à quelque endroit que ce soit au Canada. La décision d'exiger la certification des systèmes géothermiques de la CCÉG appartient aux gouvernements, aux distributeurs d'énergies et aux autres intervenants selon leurs propres besoins et objectifs de programmes. La CCÉG tiendra l'industrie et ses membres informés des développements qui pourraient survenir à ce sujet. La CCÉG n'a jamais offert et n'offre pas présentement de subventions.

Depuis la fin de 2006, la CCÉG s'est dite en faveur du développement de lignes directrices couvrant la conception et l'installation de systèmes à détente directe et à l'incorporation de celles-ci dans la norme C-448. Entre autres choses, la CCÉG :

- a demandé que la détente directe soit incluse dans le développement de son matériel de formation à l'automne 2005.
- a conclu un contrat avec un spécialiste de l'industrie au début de l'année 2006 pour le développement de matériel de formation supplémentaire (module de formation spécifique) afin de couvrir plus précisément la conception et l'installation de systèmes à expansion directe.
- a créé un sous-comité au sein de la CCÉG composé des membres actifs dans le secteur de l'expansion directe.
- a proposé un amendement de la norme C-448 à la CSA et a été l'instigateur du processus de révision en déposant une demande formelle en ce sens.
- a facilité le financement nécessaire à la mise à jour de la norme.
- a facilité les discussions et le développement d'une ébauche de normes portant sur la conception et l'installation de systèmes à expansion directe.
- a organisé un atelier de travail à l'automne 2007 pour discuter en profondeur du sujet et préparer une ébauche d'amendement pour l'incorporation de la technologie à détente directe dans la norme C-448.
- a déposé une ébauche de ces normes auprès de la CSA et invité les intervenants à participer au processus de révision.

Le travail à cet égard a finalement été initié au début de l'année 2009. « Nous sommes très heureux que ce processus arrive enfin à sa conclusion », a déclaré Denis Tanguay, président-directeur général de la CCÉG. « L'exclusion nominative et spécifique de la technologie à détente directe – ainsi que d'autres technologies – de la norme C448 a toujours été et restera un mystère. À cause de cette exclusion, plusieurs entreprises d'installation ont beaucoup souffert financièrement; nous ne pouvons que souligner la grande patience dont elles ont fait preuve au cours des trois dernières années », a-t-il ajouté.

La Coalition canadienne de l'énergie géothermique a pour rôle de mettre en présence les intervenants des secteurs public et privé de l'industrie géothermique et d'élargir le marché des thermopompes géothermiques et de la technologie géothermique au Canada. Carrefour d'information, de formation, d'accréditation, de normes et de sensibilisation du public, nous avons pour mandat de travailler de concert avec les intervenants à l'élaboration de l'infrastructure nécessaire pour favoriser la croissance de l'industrie canadienne de la technologie géothermique. Pour de plus amples renseignements : www.geoexchange.ca

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Ted Kantrowitz (514) 807-7559, poste 34, ted.kantrowitz@geoexchange.ca

Le Programme de qualité globale en géothermie et la technologie à détente directe

La CCÉG a établi les lignes directrices initiales suivantes afin de faciliter l'introduction de la technologie à détente directe dans son *Programme de qualité globale en géothermie*. Celles-ci pourraient être adaptées afin de mieux répondre aux besoins de l'industrie et autres intervenants pendant la période de déploiement d'ici la fin de l'année.

Formation

- Pendant la période de déploiement, les intervenants intéressés sont invités à se procurer une copie révisée de la norme C-448 et à se familiariser avec son contenu.
- Considérant que la technologie à détente directe a été nouvellement incorporée dans la norme C-448, le **Cours de détente directe** de la CCÉG est un prérequis pour tous ceux et celles qui n'ont aucune expérience avec cette technologie.
- On recommande toutefois fortement à ceux et celles qui possèdent de l'expérience de suivre le cours afin qu'ils et qu'elles soient pleinement informés.
- Le **Cours de détente directe** est un cours spécialisé concernant spécifiquement la technologie à détente directe. L'acquisition des connaissances générales et communes portant sur l'installation et les normes se fait par le biais du **Cours d'installation de systèmes géothermiques** de la CCÉG d'une durée de trois jours. Ce cours, ou une équivalence reconnue, est un prérequis pour s'inscrire au **Cours de détente directe**.
- Ceux et celles qui ont déjà conçu et installé plus de 25 systèmes à détente directe et passé avec succès le **Cours d'installation de systèmes géothermiques** de la CCÉG, ou une équivalence reconnue, peuvent tenter de passer l'examen sur l'installation des systèmes à détente directe. Cette règle est similaire aux balises mises en place en 2007 pour l'examen du **Cours d'installation de systèmes géothermiques** de la CCÉG.
- Pour de plus amples renseignements ou pour vous inscrire aux cours de la CCÉG, veuillez communiquer avec Sophie Martin au (514) 807-7559, poste 23 ou par courriel sophie.martin@geoexchange.ca.
- La prochaine session de formation pour le **Cours de détente directe** aura lieu à Toronto du 30 novembre au 1 décembre. D'autres sessions seront ajoutées selon la demande.

Accréditation

- La réussite du **Cours de détente directe** de la CCÉG portant sur les connaissances techniques, et les normes, codes et standards qui s'appliquent à l'installation de systèmes géothermiques à détente directe pour les petits bâtiments au Canada est un prérequis pour déposer une demande d'accréditation à titre d'installateur de systèmes à détente directe.
- Les postulants pour une accréditation d'installateur de systèmes à détente directe de la CCÉG doivent démontrer une expérience touchant l'installation d'au moins 5 systèmes géothermiques à détente directe et fournir les références requises.
- Les postulants qui détiennent déjà une accréditation d'installateur de systèmes géothermiques recevront automatiquement une accréditation d'installateur de systèmes géothermiques à détente directe dès qu'ils auront complété avec succès le **Cours de détente directe** (ou réussi l'examen).
- Tous les autres postulants devront remplir le formulaire de demande d'accréditation d'installateur qui a été récemment modifié afin d'y inclure les éléments reliés aux systèmes à détente directe.

Certification des systèmes

- Le formulaire de certification des systèmes géothermiques de la CCÉG – incluant les éléments techniques reliés aux systèmes à détente directe – a été préparé et est disponible sur le site Internet de la CCÉG à l'adresse suivante : http://www.geo-exchange.ca/fr/formulaires_frm38.php